

## Prêts placement de la Banque Manuvie

La Banque Manuvie offre une gamme variée de formules de prêts levier servant à financer des placements dans des fonds de placement Manuvie ou des fonds distincts Manuvie. À vous de choisir le prêt placement qui vous convient parmi les suivants :

### ■ Prêt 100 %

Un prêt 100 % vous permet d'emprunter entre 10 000 \$ et 300 000 \$ sans utiliser vos placements pour une mise de fonds. Ce type de prêt possède plusieurs caractéristiques attrayantes, comme l'absence d'appels de marge et le choix entre des remboursements composés uniquement d'intérêts\* ou de capital et d'intérêts.

### ■ Prêt Multiplicateur

Les prêts Multiplicateur vous permettent d'emprunter entre 10 000 \$ et 1 000 000 \$. Ils sont assortis de diverses options intéressantes qui s'adaptent parfaitement à vos besoins particuliers.

Un prêt placement de la Banque Manuvie peut accélérer la croissance de vos placements et vous aider à atteindre vos objectifs financiers plus rapidement.

## Aimeriez-vous en savoir plus sur les placements financés par emprunt?

Vous trouverez des précisions sur les prêts placement dans notre brochure intitulée *Comprendre le financement des placements par emprunt* (AB0409F).

Votre conseiller en services financiers saura répondre à vos questions et vous aidera à déterminer si cette stratégie vous convient.

Parlez à votre conseiller en services financiers dès aujourd'hui et demandez-lui en quoi un prêt placement de la Banque Manuvie peut vous être utile.

## Ce que vous devez savoir

Le financement des placements par emprunt ne convient qu'aux épargnants ayant une très grande tolérance du risque. Vous devez bien comprendre les risques et les avantages liés aux prêts placement, car l'effet de levier peut amplifier les pertes comme les gains. Le candidat idéal a un horizon de placement à long terme et il est prêt à tolérer un degré de risque élevé. La valeur de vos placements fluctuera et n'est pas garantie, mais vous devrez néanmoins assurer le service des intérêts ainsi que le paiement de l'impôt, et rembourser la totalité de votre emprunt. Veillez à prendre connaissance des modalités de votre contrat de prêt ainsi que des documents d'information sur votre placement.

La Banque Manuvie du Canada agit uniquement à titre de prêteur et d'administrateur des prêts, et ne donne aucun conseil de quelque nature que ce soit en matière de placement aux particuliers ni aux conseillers. Le courtier et le conseiller ont la responsabilité de déterminer la pertinence des placements pour leurs clients et d'informer ceux-ci des risques associés aux placements financés par emprunt.

\* Si vous décidez de ne rembourser que les intérêts et que le ratio prêt-valeur en vient à dépasser 125 %, nous pourrions devoir vous demander de rembourser le capital et les intérêts.

Pour plus de renseignements,  
visitez le site [banquemanuvie.ca](http://banquemanuvie.ca).

## Banque Manuvie



Les prêts placement sont offerts par la Banque Manuvie du Canada. Les noms Manuvie et Banque Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « savoir, confiance, sûreté, avenir » sont des marques de commerce de la Compagnie d'Assurance Vie, Manufacturiers d'elle et ses sociétés affiliées opérant sous licence.

AB0327F 06/16

# Banque Manuvie

## Faites travailler notre argent pour vous



## PRÊTS PLACEMENT

# Tirez profit de placements financés par emprunt

Si vous détenez des titres de fonds de placement ou de fonds distincts, votre argent contribue déjà à la poursuite de vos objectifs financiers. Mais serait-il possible de faire mieux? Un prêt placement de la Banque Manuvie peut vous faire tirer profit du financement par emprunt et faire fructifier votre argent encore plus.

## Qu'est-ce que l'effet de levier?

La façon conventionnelle de faire des placements est simple : on gagne de l'argent... on épargne... et on place. C'est une stratégie éprouvée. Mais savez-vous que votre argent pourrait fructifier davantage?

C'est ce que permet la stratégie de l'effet de levier. Au lieu de faire une série de petits placements sur une longue période, vous souscrivez un prêt placement et investissez une somme substantielle dès le premier jour. Cette somme pourra alors fructifier pendant toute la durée du placement. Une fois le prêt souscrit, au lieu de faire de petits placements à intervalles réguliers, vous acquitterez les intérêts sur le prêt.

## Quel est le secret de cette stratégie?

Cette stratégie repose sur deux facteurs essentiels :

Les rendements composés. Un prêt placement permet de faire fructifier une somme importante pendant une longue période – ce qui peut se traduire par un rendement à long terme bien supérieur.

La déductibilité des intérêts<sup>1</sup>. Les intérêts que vous payez sur un prêt placement sont en général déductibles de votre revenu imposable, ce qui peut réduire le coût de l'emprunt.

<sup>1</sup> La Loi de l'impôt sur le revenu du Canada fournit un cadre permettant de déterminer la déductibilité des intérêts au niveau fédéral. Les lois fiscales peuvent être modifiées. Les clients concernés devraient consulter leurs conseillers fiscal et juridique pour juger de la pertinence de cette stratégie, eu égard à leur situation.

## Le cas de Michel et de Lise

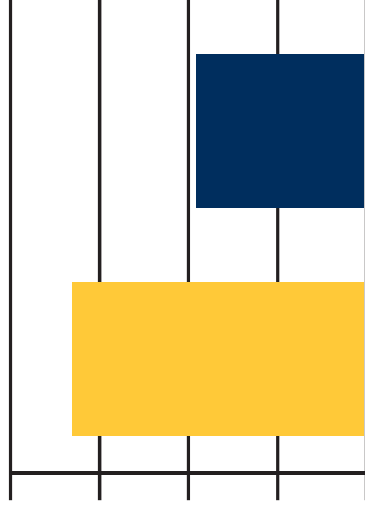
L'exemple de Michel et de Lise illustre la puissance de l'effet de levier<sup>2</sup>.

Michel et Lise veulent tous deux épargner pour se payer des vacances de rêve dans dix ans. Lise met de l'argent de côté à la fin de chaque année, tandis que Michel emprunte 40 000 \$ auprès de la Banque Manuvie et place immédiatement cette somme.

Au bout de dix ans, Lise a investi 14 418 \$ dans son programme de placement, ce qui correspond au coût après impôt de l'emprunt de Michel. Tous deux obtiennent un taux de rendement de 7 % sur leurs placements. Après dix ans, ils vendent leurs placements et acquittent l'impôt, et Michel rembourse son prêt.

En comparant leurs résultats, ils constatent que Michel a accumulé au-delà de 14 000 \$ de plus que Lise, même s'ils ont tous deux investi les mêmes sommes.

## Valeur après impôt des placements de Michel et de Lise, au bout de dix ans, une fois que Michel a remboursé son prêt



<sup>2</sup> Hypothèses : Lise verse à la fin de chaque année un montant équivalent au coût net de l'emprunt de Michel. Pour Michel, le coût de l'emprunt est de 5 % par an et les intérêts sont déductibles en entier. Pour Michel et Lise, la partie du revenu de placement imposable annuellement est de 25 %, le taux d'imposition du revenu de placement est de 25 % et le taux d'imposition marginal est de 40 %. Toutes les hypothèses ne sont données qu'à titre indicatif. Les résultats devraient être légèrement différents pour les résidents du Québec.

